TRAVAUX DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

Edités par Peter Gauch

266

CLÉMENCE GRISEL

L'obligation de collaborer des parties en procédure administrative

Table des matières

Avant propos	V
Sommaire	VII
Table des matières	IX
Table des abréviations	XIX
Table des sources de droit	
Droit fédéral Droit cantonal	
Droit camonal	
Bibliographie	XXVII
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE LES FONDEMENTS	5
Chapitre 1 Les sources	7
§ 1. Le droit fédéral	
I. Les sources de rang constitutionnel	
A. La Constitution fédérale	
B. La Convention européenne des droits de l'homme	
II. La loi sur la procédure administrative	10
A. La genèse	
B. Le champ d'application	
C. L'obligation de collaborer	
III. La loi sur le Tribunal fédéral et la loi sur le Tribunal a	
A Y = uffa-max d= 12 - max minution in division	
A. La réforme de l'organisation judiciaire B. Le système	
C. L'obligation de collaborer	
1. En vertu de la LTAF	
2. En vertu de la LTF	
IV. Les lois spéciales	
A. La situation	
B. Le droit des assurances sociales	17
C. Le droit d'asile	18
D. Le droit fiscal	19
E. Le droit de la surveillance : l'exemple des banques.	
V. Le droit pénal et le droit pénal administratif	
§ 2. Le droit cantonal	
I. Les constitutions cantonales	
II. L'influence du droit fédéral	
A. Le problème	24

B.	La Constitution fédérale	. 25
C.	Le droit fédéral matériel	
D.	Les lois fédérales de procédure	. 26
1	. La loi sur le Tribunal fédéral	. 26
2	La loi fédérale sur la procédure administrative	. 27
E.	L'existence d'un standard fédéral	. 28
III.	Le droit cantonal de procédure	. 29
A.	Les lois cantonales de procédure administrative	
В.	L'obligation de collaborer selon les lois cantonales de procédure	
	La loi bernoise sur la procédure et la juridiction administratives	
_	La loi genevoise sur la procédure administrative	
	La loi neuchâteloise sur la procédure et la juridiction administratives	
4		
7	constitutionnelle	32
5	i. La loi valaisanne sur la procédure et la juridiction administratives	
	b. Le code fribourgeois de procédure et de juridiction administrative	
	Le code inflodigeois de procedure et de juridiction administrative La loi vaudoise sur la juridiction et la procédure administrative	
IV.	Le droit cantonal matériel	
IV.	Le droit cantonal materiel	. 33
Ob : 4 1	To a main along for dominations at los consenties de man (d	2.5
	Les principes fondamentaux et les garanties de procédure	. 35
	les garanties de l'Etat de droit : la base d'une relation entre l'Etat et les	2.5
	itoyens	
	e principe de la bonne foi : un fondement de l'obligation de collaborer	. 36
	es garanties de procédure et le droit d'être entendu : des corollaires de	
	'obligation de collaborer	
	a protection de la sphère privée et les secrets	
I.	Le conflit	
II.	Une relation fondée sur le secret	
Α.	Les limites de la protection de la sphère privée	41
B.	Le secret de fonction et l'administration secrète	42
C.	Le rôle du secret sur la collaboration	43
III.	L'avènement du principe de transparence	44
A.	La loi fédérale sur la transparence	44
В.	Les conséquences du principe de transparence sur la collaboration	45
Chapitre 3	Le système de la procédure administrative	47
§ 1. L	obligation de collaborer et les maximes de procédure	47
I.	La maxime de disposition et la maxime d'office	47
II.	La maxime inquisitoire et la maxime des débats	48
III.	L'obligation de collaborer comme corollaire de la maxime inquisitoire	49
IV.	L'appréciation	51
A.	Les avantages	51
B.	Les inconvénients	53
§ 2. L	'obligation de collaborer et l'établissement des faits	54
I.	La constatation des faits : une tâche commune	54
II.	Le devoir de l'administré	51
III.	Le devoir de l'autorité	55
A.	La règle	JJ 55
B.	Les limites.	JJ 57
1.	En procédure contentieuse	3 / 57
2.		
~-	== ===================================	57

	jectif58
	58
	u de la preuve59
A. Les règles de répartit	ion59
B. Le rôle de la maxime	en vigueur sur la répartition du fardeau de la
preuve	60
	le collaborer sur le fardeau de la preuve61
	ligation de collaborer61
	l'obligation de collaborer63
	64
	64
	aborer et fardeau de la preuve
	aborer sans fardeau de la preuve
<u>•</u>	on
	bjectif
I. La définition	
II. Le principe applicable	en procédure administrative
III. L'obligation de collabo	rer comme fardeau de la preuve subjectif?72
	ntentieuse
	74
	tieuse
	atif75
Le recours en matièr	e de droit public77
	ure civile
	80
§ 5. L'application du droit	80
 Le principe de l'applica 	tion du droit d'office80
II. En procédure non conte	entieuse
III. En procédure contentie	use 81
IV. L'application du droit é	tranger
DEUXIÈME PARTIE LE CHAMI	P D'APPLICATION85
Chapitre 1 La nature de l'obligat	on de collaborer87
§ 1. Le problème	87
	r au plan formel87
	r au plan matériel88
3 5. Doongamen as consiste	
Chanitre 2 Le contexte de la colla	boration91
8 1 Au cours d'une procédure	administrative91
I. La règle	91
I. La regie	n matériel91
II. La collaboration au pla III. La collaboration au pla	n formel 93
111. La contaboration au pia	11 TOTHICI
	lure
	me
	de communiquer ou de dénoncer
III. L'obligation de collabo	orer antérieure à la procédure94
IV. L'obligation de collabo	orer postérieure à la procédure95

•	3 Les cas d'application	7/
U	La loi	
I.	Les critères	
Α.	La base légale	97
B.	La procédure introduite par l'administré	97
C.		98
D.		
II.	La remise en cause des critères légaux	100
	La bonne foi	
γ 2. I.	Les cas d'application	102
	Les cas d'application.	
II.	La reserve	103
~ .	AT A MARK OF A SHAROWS	105
Chapitre	4 La portée de l'obligation de collaborer	105
	Le problème	
	La portée sur le plan formel	105
§ 3.	La portée sur le plan matériel	
I.	Le principe	
II.	Obligation de collaborer et fardeau de la preuve	107
III.	Obligation de collaborer sans fardeau de la preuve	108
A.		
	1. L'hypothèse	
	 Une difficulté résultant des règles sur le fardeau de la preuve 	
	3. Une difficulté résultant des règles sur l'obligation de collaborer	
n		
B.		
	1. En général	
	2. En matière de circulation routière	
	3. En matière d'annulation de la naturalisation	
	4. En matière fiscale	115
Chapitre	5 Les limites de l'obligation de collaborer	119
§ 1.	Les principes fondamentaux	119
I.	La légalité	119
A.	En général	119
В.	Le rôle de la légalité sur l'étendue de l'obligation de collaborer	120
	1. Le problème	
	L'exigence d'une base légale	
	3. La densité normative	
^	4. Une hiérarchie des obligations de collaborer	124
C.	5	
		124
II.	La proportionnalité	
A.	L'importance du principe de proportionnalité	125
В.	Le rôle de la proportionnalité sur la portée de l'obligation de collabor	rer.
		126
	1. Le caractère nécessaire de l'obligation de collaborer	
	2. Le caractère raisonnablement exigible de l'obligation de collaborer	
	a. La mesure générale	
	b. Les facteurs	
C.		147
C.	Le rôle de la proportionnalité sur les conséquences de la violation de	120
	l'obligation de collaborer	
	1. La règle	130

2. Une illustration: l'aide sociale	131
III. L'égalité de traitement et l'interdiction de l'arbitraire	
A. L'égalité dans la loi	133
B. L'égalité devant la loi	134
IV. La bonne foi	131
A. La portée	
B. Le rôle de la bonne foi sur la portée de l'obligation de collaborer	131
C. Le rôle de la bonne foi sur les conséquences de la violation de	15
l'obligation de collaborer	120
V. L'interdiction du formalisme excessif	140
§ 2. Les garanties d'un procès équitable	
I. L'application de l'art. 6 CEDH en droit administratif	142
II. Le droit de ne pas contribuer à sa propre incrimination	1/12
A. Les fondements	1.42
B. Le droit de se taire en procédure fiscale	142
- J-B I - J-	
C. Les conséquences de l'affaire J.B. contre la Suisse en droit fiscal	
1. Les difficultés	
2. Les solutions envisageables	
a. L'articulation des procédures	150
b. La constatation des faits en procédure de soustraction	
3. L'appréciation	
D. Le droit de se taire dans les autres domaines du droit administratif.	
1. L'enjeu	
2. La surveillance financière	
3. La circulation routière	
§ 3. Le secret professionnel	
I. Les termes du conflit	161
II. Le régime de protection du secret professionnel	162
III. La mise en balance des intérêts : secret ou collaboration ?	
A. Le régime applicable en procédure pénale	164
B. Le régime applicable en procédure administrative	
1. En général	164
2. En matière fiscale	165
a. La fiscalité directe	165
b. La fiscalité indirecte	167
3. En matière de surveillance	168
4. Le cas particulier des obligations de communiquer	
a. Une exception	169
b. En matière de santé publique	
c. En matière financière	
Chapitre 6 Les acteurs	173
§ 1. Le critère de rattachement	
I. Le problème de la pluralité et de la diversité des acteurs	
II. Le critère de la qualité de partie en procédure	
III. Le critère du droit d'être entendu	
IV. La solution proposée : le critère de l'intérêt	
A. La définition de l'intérêt	
	1/

		B.	L'intérêt de la partie à la procédure	1	76
		C.	L'intérêt des autres administrés tenus de collaborer		
§ 2	2.	Le	rôle des parties	1	78
	I.		La notion de partie	1	78
		Α.	Définition	11	78
		B.	La capacité d'être partie et la capacité d'agir	11	79
		C.	Les contours flous de la notion de partie	1	79
		1.	En procédure non contentieuse	1	79
		2.	En procédure contentieuse		
	II.		La détermination du cercle des parties à la procédure	18	81
	11.	A.	Un devoir partagé		
		B.	Le devoir de l'autorité de déterminer le cercle des parties	18	82
		C.	Le devoir de l'administré de se constituer partie		
		C. [.	Les cas particuliers	15	85
	111		La partie assistée d'un représentant	19	25 25
		A. B.	La partie mineure	19	95 97
			The state of the s	19	97 97
		1.			
		2.			
			a. En général		
		_	b. En matière d'asile		
		C.	La personne morale	13	ソム
		D.	La collectivité publique	13	74 04
		E.	La pluralité de parties et la consorité		
		1.			
		2.			
		3.			
Ş.	3.	Le	e rôle des autorités		
	I.		En procédure non contentieuse		
		A.	L'autorité appelée à prendre la décision		
		B.	Les éventuelles autres autorités		
		1.	[- [
		2.			
		3.	Une obligation de collaborer ?	20	01
	II.		En procédure contentieuse	20	02
		A.	L'autorité appelée à prendre la décision	2(02
		B.	Les éventuelles autres autorités		
		C.	L'autorité intimée	2(02
		D.	Une obligation de collaborer de l'autorité intimée ?	20	04
		1.	·		
		2.			
8.	4.	Le	e rôle des tiers		
•,	Ī.		Les distinctions		
	II.		Les tiers « participants »		
		Α.	Les personnes appelées en cause		
		В.	Les « autres intéressés »		
		C.	Les intervenants		
		D.	Les dénonciateurs	_	
	III		Les tiers « non participants »		
	111	ι. Α.	Une proposition de classification	2	14
		A. B.	L'abligation de chaoun de témoigner	2	14
			L'obligation de chacun de témoigner		
		C.	L'obligation de chacun de renseigner		
		D.	L'obligation spécifique de collaborer : deux illustrations	'	17

1. En droit des assurances sociales	
a. La collaboration de tiers	
b. L'avis obligatoire	
2. En matière d'impôts directs	. 220
a. Les attestations de tiers	
b. Les renseignements de tiers	. 222
c. Les informations de tiers	. 223
TROISIÈME PARTIE LA MISE EN ŒUVRE	225
TROISIEME PARTIE LA MISE EN ŒUVRE	.225
Cl. 2 1 Malesa J. Malesa Ass. Dollar	227
Chapitre 1 L'objet de l'obligation de collaborer	
§ 1. L'obligation de collaborer au plan formel	
I. Un devoir général de discipline	
A. La portée	
B. Les conséquences d'une violation	
II. Un devoir général de diligence	
A. La portée	
B. Les conséquences d'une violation	230
III. Le respect des délais	231
A. La portée	
B. Les conséquences d'une violation	
IV. Le dépôt et la forme de la requête	
A. La forme écrite	
1. La portée	
2. La conséquence	
B. La langue de la requête	
1. La portée	
2. La conséquence	235
C. La désignation de la requête	
D. La désignation des parties et la signature	
1. La portée	
2. La conséquence	
E. La mention ou l'expédition de la décision attaquée	
1. La portée	
2. La conséquence	
a. La solution	
b. L'appréciation	239
F. Le nombre d'exemplaires	
1. La portée	
2. La conséquence	241
V. Le contenu de l'acte de recours	
A. Un statut hybride	
B. Les conclusions	
1. La portée	243
2. La conséquence	243
C. La motivation	
1. La portée	244 245
2. La conséquence	245
D. L'exposé des faits	246
1. La portée	246
2. La conséquence	246

E.	Les moyens de preuves	247
1.	La portée	247
2.	La conséquence	24/
§ 2. L'o	bligation de collaborer au plan matériel	248
I. U	Ine collaboration « globale »	248
II. L	'obligation de renseigner	249
A.	Le choix de la forme	249
B.	Par écrit	250
1.	En général	250
2.	La procédure fiscale	250
C.	Par oral	252
1.	En général	252
2.	La procédure d'asile	253
3.	Le droit fiscal et le droit des assurances sociales	255
III. I	obligation de produire des documents	256
A.	En général	256
В.	La procédure d'asile	257
C.	La procédure fiscale	259
IV. L	obligation de participer à l'administration d'autres preuves	260
A.	En général	260
B.	La visite des lieux	261
C.	Les expertises, les analyses et les autres moyens de preuve	262
1.	En général	262
2.	Quelques exemples	263
3.	La procédure d'asile	264
	. L'analyse LINGUA	264
a	r rateri	264 266
a	. L'analyse LINGUA	264 266
a b	. L'analyse LINGUA	266
Chapitre 2 L	. L'analyse LINGUA	266
Chapitre 2 L § 1. Intr	. L'analyse LINGUA L'examen des os de la main es conséquences d'un défaut de collaboration	266 269
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le	L'analyse LINGUA L'examen des os de la main es conséquences d'un défaut de collaboration	266 269 270
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le § 1. E	. L'analyse LINGUA L'examen des os de la main es conséquences d'un défaut de collaboration défaut de collaboration	266 269 269 270 270
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le I. E II. E	L'analyse LINGUA	266 269 270 270 271
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le I. E II. E § 3. L'o	L'analyse LINGUA	266 269 270 271 273
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le I. E II. E § 3. L'0 § 4. L'0	L'analyse LINGUA	266 269 270 270 271 273 274
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le I. E II. E § 3. L'0 § 4. L'0	L'analyse LINGUA	266 269 270 271 273 274 274
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le I. E II. E § 3. L'0 § 4. L'0 I. I	L'analyse LINGUA	266 269 270 271 273 274 274 274
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le I. E II. E § 3. L'o § 4. L'o I. I A.	L'analyse LINGUA	266 269 270 271 273 274 274 274 275
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le II. E III. E § 3. L'o § 4. L'o II. I A. B.	L'analyse LINGUA	266 269 270 271 273 274 274 274 275
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le II. E III. E § 3. L'o § 4. L'o I. I A. B. C.	E'analyse LINGUA	266 269 270 271 273 274 274 275 275
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le II. E III. E § 3. L'o § 4. L'o I. I A. B. C. D.	L'analyse LINGUA	266 269 270 271 273 274 274 275 275 276
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le II. E III. E § 3. L'o § 4. L'o I. I A. B. C. D. 1. 2. E.	L'analyse LINGUA	266 269 270 271 273 274 274 275 276 276 277
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le II. E III. E § 3. L'o § 4. L'o I. I A. B. C. D. 1. 2. E.	L'analyse LINGUA	266 269 270 271 273 274 274 275 276 276 277
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le II. E III. E § 3. L'o § 4. L'o I. I A. B. C. D. 1. 2. E.	L'analyse LINGUA	266 269 270 271 273 274 274 275 276 276 277 279 280 280
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le II. E § 3. L'o § 4. L'o I. I A. B. C. D. 1. 2. E. II. I	E'analyse LINGUA	266 269 270 271 273 274 274 275 276 276 277 279 280 280
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le II. E III. E § 3. L'o § 4. L'o I. I A. B. C. D. 1. 2. E. II. I A.	L'analyse LINGUA	269 269 270 271 273 274 274 275 276 276 277 279 280 280
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le II. E III. E § 3. L'o § 4. L'o I. I A. B. C. D. 1. 2. E. II. I A.	E'analyse LINGUA	266 269 270 271 273 274 274 275 276 276 277 279 280 280 281
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le II. E III. S § 3. L'0 § 4. L'0 I. I A. B. C. D. 1. 2. E. II. I A.	L'analyse LINGUA	266 269 270 271 273 274 274 275 276 276 277 279 280 280 281
Chapitre 2 L § 1. Intr § 2. Le II. E III. S § 3. L'0 § 4. L'0 I. I A. B. C. D. 1. 2. E. II. I A. 1. 2.	L'analyse LINGUA	269 269 270 271 273 274 274 275 276 276 277 280 280 281 281

4. L'art. 32 LAsi	285
B. La décision en l'état du dossier	
1. Le principe	
Les conditions d'application	288
L'appréciation des preuves et de l'attitude de la partie	
a. Le système	
b. Les conséquences	
4. Une appréciation	
C. La charge des frais de procédure	
D. La limitation ou la perte d'un moyen de droit	
III. Les sanctions administratives et pénales	
A. La distinction entre les sanctions administratives et pénales	
B. Les sanctions en cas de violation de l'obligation de collaborer	300
IV. La privation d'un avantage administratif	302
A. Le régime général	
B. Quelques illustrations	303
Chapitre 3 La protection juridique	307
§ 1. La décision	307
§ 2. Les moyens de droit	308
I. Le recours contre la décision incidente	
II. Le recours contre la décision finale	
§ 3. Les motifs	311
CONCLUSION	313
	217